

Aide : questions et réponses

Date d'introduction du DEP fixée au 15 avril 2020

Ce document vise à aider les acteurs concernés par le DEP lors d'éventuelles questions des médias à propos de la date d'introduction du 15 avril 2020. Il s'adresse aux organes d'eHealth Suisse suivants : comité consultatif des acteurs de la mise en œuvre et des utilisateurs, groupe de coordination des cantons et des communautés, groupe de coordination de la communication. Ceux-ci peuvent le transmettre (p. ex. à des membres des communautés de référence) et en publier des extraits (p. ex. des questions isolées).

Aucune communication active n'est prévue de la part d'eHealth Suisse le 15 avril. La [feuille de route](#) contient des informations sur l'introduction, tandis les questions pour la population se trouvent sur www.dossierpatient.ch/faq et celles pour les professionnels sur www.e-health-suisse.ch/fr/mise-en-oeuvre-communautes/mise-en-oeuvre/questions-et-reponses.html.

Nous sommes le 15 avril 2020, la date légale pour l'introduction du DEP. Où puis-je ouvrir le mien ?

Il n'y a pas encore d'offre DEP certifiée dans toute la Suisse. Le premier DEP ne sera proposé que cet été, et non pas au printemps. Vous trouverez un aperçu des offres sur : www.dossierpatient.ch/fournisseurs.

Pourquoi ?

La certification des communautés de référence, futurs fournisseurs du DEP, est en cause, car elle prend plus de temps que prévu. Il s'agit d'un nouveau processus n'ayant jamais été effectué auparavant. Les estimations s'avèrent différentes de la réalité.

Pourquoi ce retard n'a-t-il pas été communiqué ? Essaie-t-on de cacher quelque chose ?

L'information n'est pas nouvelle. Déjà en décembre 2019, le comité de programme de la Confédération et des cantons [annonçait](#) que le DEP ne pourrait pas commencer à la mi-avril partout en Suisse. En février 2020, un [communiqué de presse](#) diffusé par la Confédération annonçait à toute la Suisse que la certification aurait besoin de plus de temps. Plusieurs médias ont repris cette information, notamment la RTS dans un [article](#) et la SRF dans son [édition principale des nouvelles télévisées](#).

Qui est responsable de ce retard ?

Personne. L'introduction du DEP est un engrenage complexe de contraintes juridiques, techniques et organisationnelles. La collaboration de nombreux acteurs est requise.

Que signifie ce retard pour l'introduction du DEP ?

Il n'y aura pas de date d'introduction commune à toute la Suisse ; chaque région sera intégrée l'une après l'autre sur plusieurs mois.

Quand le DEP arrivera-t-il exactement ?

Il est difficile d'être exact. La société *Axsana AG* prévoit de mettre en ligne le DEP de la communauté de référence XAD le 15 juin 2020, avec une première institution stationnaire participante. Il est cependant toujours possible que certains aspects du processus de certification doivent être améliorés, et c'est une bonne chose, car la qualité est ici plus importante que la rapidité. Le comité de programme s'attend à ce que tous les habitants de la Suisse puissent ouvrir un DEP d'ici à l'automne 2020.

Le délai inscrit dans la loi sera-t-il modifié ?

Non. Une modification de la loi serait plus longue que le retard dans l'introduction du DEP.

Que doivent faire les hôpitaux ? Attendre ?

Les hôpitaux doivent entrer en contact avec leur communauté de référence, afin de s'informer de la planification. Ensemble, ils pourront aussi discuter concrètement des préparatifs.

Les hôpitaux pourront-ils se reposer après l'expiration sans conséquences du délai ?

Non. La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a élaboré en janvier 2020 les recommandations suivantes pour les cantons :

- Afin de vérifier que les obligations légales des hôpitaux répertoriés sont respectées, les cantons demandent, d'ici au 30 mars 2020, un document écrit attestant l'affiliation à une communauté de référence. En fonction du droit cantonal, un canton peut explicitement exiger qu'un hôpital répertorié s'affilie à une communauté de référence choisie par le canton.
- Si les hôpitaux répertoriés ne peuvent pas fournir ce document, un délai d'un mois doit leur être accordé. Après l'expiration de celui-ci, le canton peut engager les moyens adaptés pour faire progresser l'affiliation des hôpitaux retardataires à une communauté de référence.
- Le comité de programme DEP de la Confédération et des cantons estime réaliste que les communautés de référence aient obtenu leur certification d'ici au 30 octobre 2020 au plus tard. Jusque-là, les hôpitaux répertoriés qui se sont affiliés à une communauté de référence continuent à recevoir la part cantonale pour le remboursement des traitements stationnaires.

Ce retard ébranle la confiance des citoyens dans le DEP !

La confiance serait perdue si la qualité de la certification devait être réduite pour des questions de temps. Le DEP n'est pas attendu avec impatience par la population. De plus, pour un processus aussi complexe, quelques mois de retard sont facilement compréhensibles.

Le retard est-il imputable à la propagation du coronavirus en Suisse ?

Non. Le retard a été annoncé il y a déjà des semaines. Le comité de programme « Introduction du DEP » de la Confédération et des cantons évaluera l'influence du coronavirus sur la planification des communautés de référence en temps réel et communiquera d'éventuelles mesures.

Le DEP est-il introduit par la Confédération ?

Non. Le DEP sera introduit en Suisse de manière décentralisée. Des regroupements régionaux (appelés « communautés (de référence) ») seront certifiées officiellement, en accord avec les règles et lois valables partout en Suisse. Vous en trouverez un aperçu sur www.e-health-suisse.ch/communautes.

Où puis-je trouver des informations sur l'avancement de l'introduction ?

Le comité de programme de la Confédération et des cantons publie régulièrement des informations sur l'avancement de l'introduction via la [newsletter d'eHealth Suisse](#). Pour des informations sur une communauté (de référence) précise, veuillez-vous adresser directement à celle-ci.